

# CONDITIONS GENERALES

## La sonorisation " Virtual Diffusion "

S'engage à respecter son contrat ou à contacter une autre sonorisation en cas de force majeure

Par le test au siège du matériel mis à la disposition de l'organisateur, il prouve que le dit matériel est en bon état de fonctionnement

Tout dégâts constatés sera à charge du client.

Une "hot line" au 0495 30 16 57 est mise à votre disposition afin de vous renseigner sur tous problèmes éventuels, au plus tard 22h00

## L'organisateur

Le matériel mis à disposition lors de l'événement avec ou sans Dj est sous l'entièr responsabilité de l'organisateur et doit dès lors souscrire une assurance individuelle ( ou sa RC familiale ) d'un jour contre toutes dégradations de tous types ( inondation - incendie - vol - dégâts matériel )

A cet effet un devis sera émis par Virtual Diffusion.

Tous frais additionnels à l'accident devront être pris en considération.

Le retour du contrat signé (contrat et conditions générales) permet de ne pas verser d'acompte

De bloquer le matériel ou le Dj le jour dit. De rendre le contrat ferme et définitif

Une caution 300 € est exigée quel que soit le montant de la location

Verse le solde et la caution le jour du retrait du matériel ou de son installation

Si lors d'une prestation, le solde n'est pas versé après installation du matériel, le Dj se verrait dans l'obligation de diffuser un fond sonore pendant 2 heures sans prestation.

Si aucun accord n'a pu se concrétiser, le Dj démontera le matériel.

Dans cet état de fait, il y a annulation volontaire du contrat, le client se verrait contraint de verser 75% du montant total du contrat

## Clauses générales

Toutes factures non payées sans justification écrite 8 jours après son échéance portera, de plein droit et sans mise à demeure préalable, un intérêt de retard de 2 % par mois entamé ainsi qu'une indemnité forfaitaire et compensatoire de 10 % du montant de la facture ou contrat avec un minimum de 30 € 8 jours après la date d'échéance du rappel, le dossier sera retransmis à une agence de recouvrement

En cas de réservation avec acompte, toute inexécution fautive de la commande de la part du client nous autorise à conserver l'acompte que celui-ci à versé, à titres de dommages et intérêts.

En cas de réservation sans acompte, toute inexécution fautive de la commande de la part du client nous autorise à exiger un versement de 50 % de la valeur du contrat à titres de dommages et intérêts.

Si pour des raisons volontaires ou non sauf cas extrême, le contrat serait annulé par le client dans les 2 semaines avant la la date d'exécution, le client se verrait contraint de verser 75 % du montant total de la facture ou du contrat

Toute demande de facture pour un montant inférieur ou égal à 50 € fera l'objet d'une majoration de 7 € pour frais administratifs

Pour des raisons évidentes de sécurité, Virtual Diffusion durcit ses conditions de location et de prestation  
Pour toutes affaires liant Virtual Diffusion un contrat vous sera envoyé et retourné signé.

La date de retour du contrat signé permettra de réserver le matériel ou la sono. Tout paiement comptant se fera lors du retrait du matériel ( location ET caution ) - ( nous n'avons pas de Bancontact )

Pour tout versement bancaire anticipé vous devez l'effectuer 4 jours ouvrés avant la date de retrait.

Si le versement n'apparaît pas sur le compte professionnel, la totalité sera exigée lors du retrait.

Pour toute transaction munissez-vous de votre carte d'identité.

Toutes les données personnelles concernant nos clients sont traitées avec la plus stricte confidentialité, conformément aux dispositions de notre politique de protection des données personnelles

## HORAIRES D'OUVERTURES

Tous les jours du mardi au jeudi, sur rendez-vous, maximum 20h00

Par mail réponse assez rapide et par téléphone pour la première prise de contact

Ouvert le vendredi de 16h00 à 20h00

Ouvert le samedi de 8H00 à 12h30 - pour le retrait de matériel de location

Le samedi après-midi est réservé aux prestations

Ouverture exceptionnelle le dimanche pour le retour du matériel mis en location

Uniquement sur rendez-vous jusque maximum 18h00

Ouvert également le lundi pour le retour des location de 9h30 à 12h00

Dépassé ce délai un jour de location supplémentaire vous sera demandé

**Veuillez respecter cet horaire scrupuleusement**

## Tarif de location à journées dégraissives

1 jour	X1
2 jours	X1,5
3 jours	X 1,7
4 jours	X 1,9

5 jours	X 2,1
1 semaine	X 2,5
2 sem	X 3,5
3 sem	X 4,5

**Si vous avez des renseignements à ajouter ou des observations à fournir faites-nous en part**

**Ceci pour mieux vous conseiller afin d'améliorer votre événement**

